

Modification à la facturation des frais d'abonnement au portail d'approvisionnement gouvernemental

Québec, le 3 novembre 2020 – Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été légalement constitué le 1^{er} septembre 2020, en vertu de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (RLRQ, chapitre C-7.01). Le CAG est notamment substitué au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ainsi qu'aux trois groupes d'approvisionnement en commun du réseau de la santé et des services sociaux. Il en a acquis les droits et en assume maintenant les obligations.

Dans le contexte de ce changement, le service à la clientèle du CAG souhaite vous faire part de l'information suivante en ce qui concerne la facturation de votre abonnement au [portail d'approvisionnement](#) gouvernemental.

Exceptionnellement, une facture a été émise pour les frais d'abonnement, qui couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020 ce qui correspond à votre période d'abonnement avec le CSPQ. De plus, une seconde facture sera émise pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021, pour le même abonnement qui se poursuit toutefois avec le CAG.

Pour nous joindre, de nouvelles coordonnées

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la Direction générale de la performance et du service à la clientèle du CAG au 1 866-476-4224 ou à servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca

Nous sommes heureux de vous compter parmi notre et de continuer à vous offrir la même gamme de services.

Nous vous remercions de l'attention portée à cet avis.

L'équipe du service à la clientèle